



SMISP-Info

30 janvier 2014 - N° 1

En avant les MISp...

Garder foi en notre métier et le plaisir de l'exercer étaient nos vœux pour 2013. Ils restent plus que jamais d'actualité lorsque nous voyons se dégrader régulièrement les conditions nécessaires à leur réalisation: stratégie de santé ambitieuse mais dépourvue de moyens, fonctionnement des ARS frappé d'un autisme managérial permanent, dialogue social en panne tant au niveau national que local, inquiétude sur le statut des fonctionnaires..., beaucoup de raisons de s'inquiéter !!

Mais aussi beaucoup d'opportunités de faire entendre la voix d'une autre santé publique plus respectueuse des citoyens et des acteurs qui la portent contre vents et marées.

Notre syndicat reste mobilisé sur tous les fronts par ses représentants dans les instances de vos ARS et au niveau central, par les membres de son conseil d'administration et de son bureau qui se mobilisent pour être présents sur les sujets importants, pour rencontrer les représentants du ministère et plaider inlassablement la cause de notre profession mais aussi par vous tous, médecins inspecteurs de santé publique, nos adhérents, qui nous apportez votre confiance et poussez le SMISP à être une force de proposition et d'avenir.

Une année 2014, dynamique, productive et porteuse de satisfactions professionnelles et personnelles pour tous

Entretien professionnel

Cadre réglementaire : en 2012, une note de service (<http://www.intranet.jeunesse-social.sante-sports.gouv.fr/900/DRH/Entretienprofessionnel/Lestextes/Generalisationdelentretienprofessionneldepuisle1erJanvier213/index.htm>) a unifié et généralisé la procédure des entretiens professionnels des personnels du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ce texte fait référence et seules les dispositions sur les réductions d'ancienneté ont été actualisées (annexes D, E, F, G, H et I). La campagne 2014 se déroulera du 1/01 au 31/03/2014 (évaluation des résultats 2013 et fixation des objectifs 2014), les comptes-rendus d'entretiens devront parvenir à la DRH ministérielle pour le 30 avril.

Principes: En préambule consulter le site <http://www.intranet.jeunesse-social.sante-sports.gouv.fr/900/DRH/index.htm> , rubrique « entretiens professionnels » et relire le SMISP Info n°2 du 28 février 2013 toujours d'actualité (http://www.smisp.fr/IMG/pdf/Smisp_info_2013-2.pdf). En complément quelques rappels utiles :

* **préparer son entretien** : fixation de la date 15 jours à l'avance, avec communication du support d'entretien et de la fiche de poste (pour les agents en ARS modèle de compte-rendu spécifique en annexe B bis de la note de service), vérification au besoin des compétences adaptées des évaluateurs (pas d'évaluation et fixation d'objectifs médicaux par des non-médecins, formation à la conduite d'entretiens,...)

* **faire figurer les rubriques suivantes** : besoins en formation, perspectives d'évolution professionnelle (notamment avis favorable sur une éventuelle promotion au titre de l'année 2015), modulation indemnitaire

* **réduction d'ancienneté (RA)**: la procédure complexe est différente en administration centrale et en ARS ou autres établissements publics, 15 % des agents d'un corps peuvent faire l'objet d'une RA d'un mois, 10 % de 2 mois et 5 % de 3 mois. Les agents ayant atteint le dernier échelon de leur grade ne peuvent en bénéficier.

* **actualiser la fiche de poste** : nous rappelons qu'elle doit faire référence à l'emploi de « conseiller médical », fiche dont nous avons obtenu de haute lutte l'insertion dans le répertoire des emplois-types. Le temps de travail (et donc la fiche de poste) et les objectifs doivent tenir compte d'éventuelles décharges syndicales ou d'heures de délégation (CA, CHSCT)

* **porter les désaccords sur le support d'entretien** : utile, s'il y a lieu d'engager une procédure de recours en s'appuyant notamment sur des erreurs de procédure (nous le signaler au niveau national)

Référents DRH ministérielle : sur la procédure : Mmes Christine Cordier et Marie-Hélène Déchaux (DRH SD2A, 01 40 56 52 89 et 59 87), sur les RA MISp: Nicolas Pellez (DRH SD2C, 01 40 56 83 92).

Stratégie nationale de santé: la prévention se serre la ceinture et la sécurité sanitaire en souffre

Un des trois axes essentiels censés structurer la stratégie nationale de santé actuellement en cours d'élaboration est de « Prioriser la prévention sur le curatif et agir sur les déterminants de santé » mais le budget 2014 prévoit une baisse de plus de 14 % (de 140 à 120 millions d'euros) pour les crédits affectés au ministère de la santé et consacrés à la prévention.

Nous nous en étonnons en tant que syndicat d'acteurs de santé publique comme la Société française de santé publique (<http://www.sfsp.fr/activites/file/CPbaisedescreditsdeprevention.pdf>) et le Collectif inter associatif sur la santé (<http://www.leciss.org/espace-presse/communiqu%C3%A9s-de-presse/promotion-de-la-sant%C3%A9-une-cause-publique>).

Nous regrettons de retrouver une fois encore une telle discordance entre l'ambition affichée et la réalité budgétaire, écart dont nous voyons bien qu'il peut être source de risque pour la population.

« Faut-il attendre d'autres accidents pour que l'État revoie sa politique de sécurité sanitaire dans le domaine de la pharmacie et des produits de santé ? » Sous ce titre, nos collègues du SPHISP (syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique) ont publié à l'occasion des décès de nourrissons au centre hospitalier de Chambéry un communiqué de presse dénonçant « *la diminution très inquiétante des contrôles effectués par les pharmaciens inspecteurs des ARS dans le domaine de la pharmacie, de la biologie médicale et des produits de santé* » depuis la disparition des services d'inspection régionale de la pharmacie résultant de la création des ARS. Pour nos confrères, « *cette mission régaliennne d'inspection et de contrôle est délaissée, voire niée car ces agences ne leur consacrent plus que des moyens très faibles, pour ne pas dire dérisoires* » et ils concluent « *Force est de constater que la sécurité sanitaire des patients dans le domaine de la pharmacie, de la biologie médicale et des produits de santé est désormais gravement compromise* ».

Déjà en mai 2010, le SMISP, le SPHISP et le SNISPV, dans une conférence de presse commune (http://www.agence-ppm.fr/AGENCE/REALISATIONS/SPHISP/1.cp_sphisp_05.10.pdf), avaient lancé « *un cri d'alarme aux pouvoirs publics sur la baisse rapide et dangereuse de leurs effectifs ainsi que sur l'absence de concepts de contrôle fort dans la nouvelle organisation sanitaire* ». Ils avaient prévenu : « *Ce ne sont pas les nouvelles organisations engendrées par la naissance des ARS qui vont permettre de lutter contre ces carences, bien au contraire. Les ARS ayant des priorités multiples il n'est pas certain qu'elles donnent à ces missions de prévention, ni même aux fonctions régaliennes qui leur sont confiées en relation avec les pouvoirs des Préfets, des moyens à la hauteur des enjeux. Elles sont autonomes, très attendues sur le champ de l'organisation des soins et de la maîtrise des dépenses de santé. Il y a fort à craindre qu'elles ne mettent pas en place de pôles de contrôle forts, et ne confortent pas, voire réduisent, les moyens des services de santé publique et de sécurité sanitaire* ».

Toutes nos craintes sont confirmées après seulement quatre ans...

Madame la ministre, il y a urgence à reprendre ce dossier.

Vie syndicale

10 avril 2014 : CAP de « mutations » des MISP (pré-CAP le 3 avril)

Pas de réponse de notre ministre à la question écrite du 1^{er} octobre 2013 sur l'organisation

actuelle des ARS et, en particulier, sur le rôle des médecins inspecteurs de santé publique posée par le député écologiste du Doubs, Eric Alauzet (<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38858QE.htm>), qui attirait l'attention sur la situation démographique des MISP, leur statut peu attractif, la dégradation du positionnement, l'évolution vers des missions plus opérationnelles et moins stratégiques, la risque de perte de sens des missions,.... A ce jour silence de Mme Touraine ! Malgré l'urgence évoquée par le député : « *Il devient urgent que le ministère envoie un signal fort à ces acteurs de la santé publique de l'État : qu'il redéfinisse ses attentes vis-à-vis des médecins de l'administration, dans le contexte des agences régionales ; qu'il réaffirme ses objectifs de santé publique pour les territoires et sa stratégie d'action pour y parvenir ; et qu'il revalorise le statut des médecins inspecteurs de santé publique, comme il l'a fait pour les autres fonctionnaires du ministère de la santé, en renforçant notamment leurs possibilités d'évolution, de formation, et de mobilité* ».

Réunion du CNC du 10 décembre 2013: un monologue social?

Décidément le dialogue social est aussi difficile au niveau national qu'au niveau régional !!! Les élus UNSA au CNC se sont plaints avant la réunion de l'absence de concertation entre le secrétaire et la présidence ou ses



représentants (DRH) pour la préparation des ordres du jour, malgré les textes réglementaires, et du refus d'inscription de sujets proposées par les organisations syndicales !

Au cours de cette séance, ont été évoqués une proposition de note juridique sur le fonctionnement des instances représentatives du personnel des ARS et le bilan social 2012 des ARS avec des points marquants: répartition du personnel (70 % de fonctionnaires, 13 % de contractuels, 17 % de personnel sous convention collective), baisse du plafond d'emploi de 162 ETP par rapport à 2011, taux d'emploi de travailleurs handicapés inférieur à l'obligation légale dans 11 ARS, baisse continue des catégories B et C,... Sans commentaires, les chiffres parlent d'eux-mêmes pour confirmer nos constatations !

CTM du 17 décembre : monologue social...suite: la CGT, la CFDT, FO et l'UNSA ont refusé de siéger et quitté la séance en l'absence de la ministre de la santé pour cette séance consacrée au budget du ministère et pour protester contre le défaut de nomination d'un conseiller social chargé des relations avec les organisations syndicales, « pour la première fois de mémoire de syndicalistes ».

Au 1^{er} janvier 2014 : le « jour de carence » pour les fonctionnaires en cas d'arrêt-maladie, dont nous avons dénoncé avec l'UNSA la mise en place, est effectivement supprimé (article 126 de la loi de finances n° 2013-1278 du 29 décembre 2013).

Séminaire syndical à Montpellier les 7 et 8 février

Venez prendre part aux débats et préparer nos actions 2014 Contact: carole.salvio@ars.sante.fr

Carte de vœux (jointe au SMISP Info)

Jointe à ce SMISP Info, nous vous invitons à la diffuser largement autour de vous en interne mais aussi à tous vos partenaires et réseaux pour faire mieux connaître notre syndicat.

Ça bouge en région

ARS Alsace: de nouvelles traditions se créent !!

Pour le DGARS d'Alsace, la traditionnelle cérémonie des vœux doit marquer les esprits. Il convie le 24 janvier ses agents à « un événement qui bouge, tenue décontractée et chaussures de sports indispensables » sans plus de précisions. Renseignements obtenus: animations et jeux seraient prévus dans un gymnase !! De semblables initiatives ont déjà défrayé la chronique des ARS par le passé:

- * en Auvergne où le DG avait organisé, pour un séminaire, une sortie « aviron » que, devant le tollé des agents et de leurs organisations syndicales, il avait maintenue en en supprimant le caractère... obligatoire
- * en Limousin avec un séminaire placé sous le signe du rugby avec simulation sur scène de mêlées, annoncé sur une plaquette en ses termes « *La mêlée c'est la nécessité de se lier à l'autre, de se fondre dans l'autre. Il faut se toucher, s'imbriquer, s'enlacer corps et âmes pour devenir un ensemble uni, fort et invincible. Souder les membres d'une mêlée, cela demande du temps, celui de créer les liens entre tous* ».

A quand le saut à l'élastique ou le parapente !! Car pour les « stages de survie », nul besoin d'en organiser, le quotidien dans les ARS y suffit... Ces gadgets managériaux, largement utilisés par le passé dans les entreprises privées, sont aujourd'hui passés de mode, mais certains DG en sont visiblement encore à appliquer le management « pour les nuls », et c'est nous qui ne saurions pas nous adapter au changement...!!

ARS Rhône-Alpes: un exemple révélateur de la "DGARS conception" du dialogue social

* Les représentants au CHSCT ont adressé le 3 décembre 2013 une lettre à notre ministre attirant son attention sur l'attitude du DG vis-à-vis de cette instance, pouvant évoquer une entrave à son fonctionnement (situation évoquée lors de la réunion du CNC du 10 décembre). A l'occasion de la présentation des résultats d'une enquête du CHSCT concernant des cas de souffrance au travail dans deux directions de l'agence, M. Jacquinet, DGARS, a minimisé la portée des constatations graves faites et refusé le principe du vote d'une motion demandant une expertise indépendante (au sens de l'article R. 1432-152 du code de la santé publique).

* Une pétition relative aux primes, signée par 532 agents, soit les trois-quarts de l'effectif, a été remis au DG lors du Comité d'agence du 17 décembre.

* Enfin, le 19 décembre dernier, l'UNSA a adressé une lettre à Pierre Louis Bras, Secrétaire Général, rappelant les difficultés du dialogue social dans cette agence (cf. fonctionnement du CHSCT mais aussi approbation du budget primitif 2014 par le Conseil de surveillance sans avis du Comité d'agence !), et l'opacité dans la gestion des primes (en particulier la division par 7 du « reliquat » par rapport à 2012).

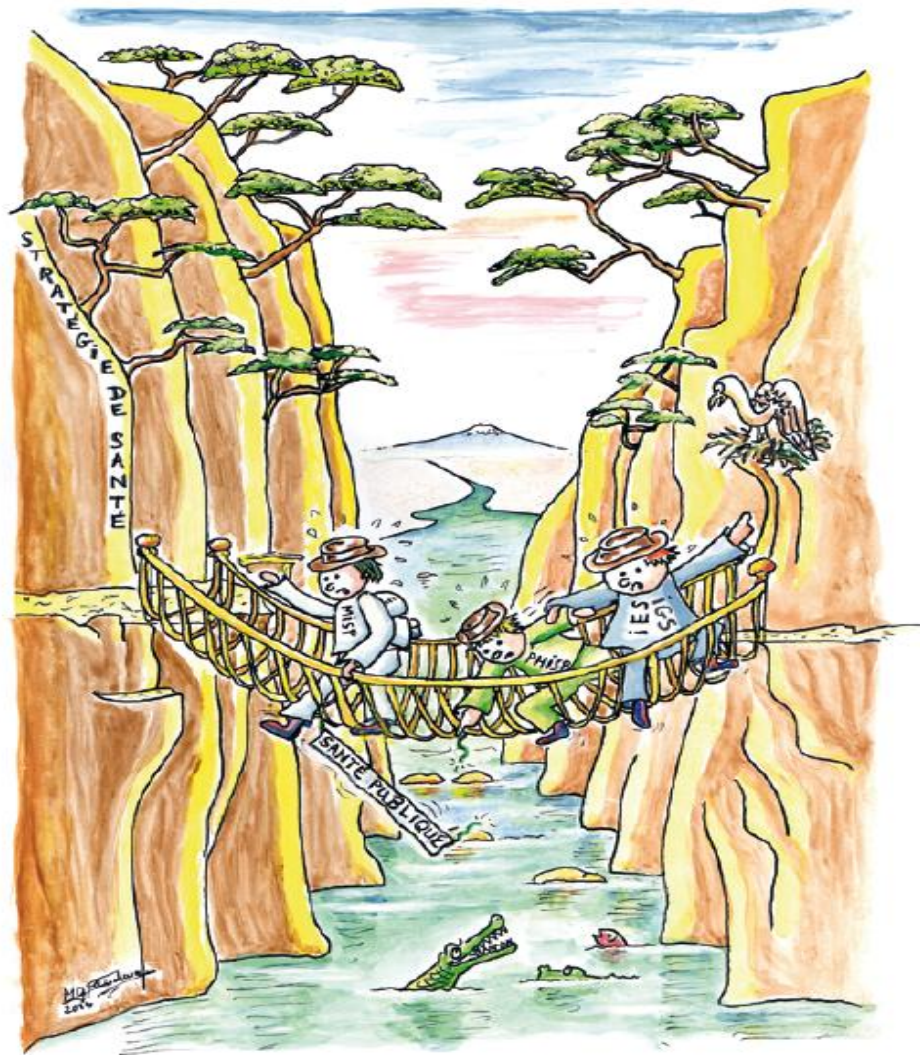
Le SMISP c'est vous ! Adhérer, voter, réagir, participer... c'est faire vivre et revivre notre métier !

- Le Bureau du SMISP-

Informations et autres SMISP-Info sur <http://www.smisp.fr/>

La carte de vœux du SMISP est disponible sur le site <http://www.smisp.fr/> et dans ce SMISP Info :
Diffusez-la largement à vos partenaires.

PORTER PLUS HAUT UNE STRATEGIE DE SANTE PUBLIQUE



Bonne année, bonne santé !.....Bonne stratégie nationale de santé !

Avec leurs inséparables compagnons, les MISP vont en 2014 aller à la découverte de la stratégie nationale de santé. Comme le paysage sanitaire reste encore très flou, nous pouvons former quelques vœux:

Que la prévention soit réellement au cœur de la politique de santé et non une incantation convenue...

Que le parcours du patient ne se transforme pas en safari dans la jungle ...

Que l'autonomie des ARS ne contribue pas au creusement des inégalités entre territoires ...

Que les simplifications administratives ne soient pas synonyme d'abandon désinvolte.

Le pire n'est pas certain, le meilleur est possible ... Prenons de bonnes résolutions

**Le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé Publique
vous souhaite une bonne année 2014**

SMISP- Union Confédérale des Médecins Salariés de France- UNSA Santé Solidarité -
65 rue d'Amsterdam 75008 PARIS <http://www.smisp.fr>

Dessin : MG.FLEISCHMANN

SYNDICAT
DES MEDECINS
INSPECTEURS
DE SANTE
PUBLIQUE

RECU

UNION CONFEDERALE DES MEDECINS
SALARIES DE FRANCE (UCMSF)
www.smisp.fr

Reçu de la somme (rayer les mentions
inutiles) de :

- soixante euros (Retraité(e) et contractuel(le))
- quatre vingt cinq euros (MISP)
- cent euros (MIChef)
- cent quinze euros (MIGénéral)

représentant la cotisation au SMISP pour l'année 2014 A....., le

NB : vous avez droit à une réduction d'impôts de 66 % du montant de l'adhésion

Le trésorier : Thierry Mathieu

BULLETIN D'ADHESION - A JOINDRE A LA COTISATION 2014

Nom et prénom : Sexe : M / F Année de naissance : 19__

Coordonnées personnelles : adresse :

tél :

mail : _____ @ _____

Coordonnées professionnelles : adresse :

tél :

mail : _____ @sante.gouv.fr

_____ @ars.sante.fr

Fonctions actuelles :

Fonctions antérieures :

MISP : date d'entrée dans le corps :

1^{er} grade : MIChef : MIGénéral :

Contractuel(le) :

Retraité :

Echelon : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 HEA HEB HEC indice maj. : _____

Date de la nomination dans l'échelon : ____/____

temps plein temps partiel : ____% disponibilité détachement

congé parental congé maladie ou LD mis à disposition

Merci de votre soutien et de vos réponses précises qui permettent de mieux vous connaître et vous défendre.
 Vos remarques et vos attentes vis à vis du SMISP (et plus sur feuille séparée si vous êtes en verve):

date:

signature:

Chèque à l'ordre du SMISP, à renvoyer au trésorier :

Thierry MATHIEU - l'Herculis 12 chemin de la Turbie 98000 MONACO